

MAZAL TOV - FÉLICITATIONS

Rabbin Ronen A, Abitbol le Président, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur à M. Max Ohayon et Mme Caroline Tapiéro, M. et Mme Joseph Ohayon pour la Bar-Mitzvah de leur fils et petit-fils Nathaniel, Mazal-Tov

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

Iris bat Fortune Z"L	4 Chévat - 20 Jan
Hanna Wahnoun bat Yacot Z"L	9 Chévat - 25 Jan
Sultana Bitton Z"L	9 Chévat - 25 Jan

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté Hékhhal Shalom

SÉOUA CHÉLICHITE

Est offerte par: La Communauté Hékhhal Shalom

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z" L ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z" L

ON VOUS INVITE DE VENIR ÉTUDIER AU KOLLEL ET AJOUTEZ DE LA LUMIÈRE DANS VOTRE VIE
COURS DE TORAH POUR TOUS LES NIVEAUX, VENEZ DÉCOUVRIR VOTRE NIVEAU

CHOIX: PARACHA, HALAKHA, ÉTHIQUE ET KABBALA
VOUS POUVEZ AUSSI COMMANDITER LES COURS DE TORAH POUR LA REFOUAT CHÉLÉMA, LÉ ÎLOUY NICHMAT, ET HATLAHA DE...

UNE JOURNÉ \$52.00, UNE SEMAINE \$180.00

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

Dimanche 21 Janvier 2018

5 Chévat 5778 à partir de 17h

HILLOULA DU GRAND TSADIK BABA SALÉ Zt"l

SOUPER - SOIRÉE ANIMÉE PAR LE

PETIT SAMI ET SON ORCHESTRE

PAS DE VENTE AUX ENCHÈRES - VENEZ NOMBREUX

RÉSERVATION SUR NOTRE SITE WEB:

HEKHALSHALOM.COM OU CONTACTER:

BETTY BENALAL: 514 245-0514

SYLVIA ALLOUNE: 514 747 6726

Moché Rabbénou lui répondit : « Nos enfants et nos personnes âgées ». Autrement dit : « Tu as raison, sauf sur un point : les personnes ayant moins de 20 ans et plus de 60 ans ne mourront pas dans le désert et mériteront d'entrer sur la terre d'Israël ! »

Le Temps et l'Espace

L'Éternel parla à Moché et à Aaron, dans le pays d'Égypte, en ces termes: « Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois; il sera pour vous le premier des mois de l'année. » (Chemot 12, 1-2) C'est la première fois dans l'histoire que la notion du temps est mentionnée dans la Torah. Pourquoi ici et pas lors de la création du Monde ? Quand il commente le premier mot de la Torah, Berechit, Rashi s'étonne :

« Au commencement Rabi Yits'haq a enseigné : La Torah, [en tant qu'elle constitue essentiellement un code de lois], aurait dû commencer par: « Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois » (Chemot 12, 2), puisque c'est par ce verset qu'est édictée la première mitsva prescrite à Israël. Pourquoi débute-t-elle avec Beréchith (litt. « dans la tête », au commencement) ?

Et Rashi répond par le psaume :

« La puissance de Ses hauts faits, Il l'a révélée à Son peuple, en lui donnant l'héritage des nations » (Tehilim 111, 6). Ainsi, si les nations du monde viennent à dire à Israël : « Vous êtes des voleurs, vous avez conquis les terres des sept nations ! », on pourra leur répondre : « Toute la terre appartient au Saint béni soit-Il. C'est Lui qui l'a créée et Il l'a donnée à qui bon Lui a semblé. (Cf. Yirmeya 27, 5). C'est par Sa volonté qu'Il les a données à ces peuples, et c'est par Sa volonté qu'Il les a reprises et qu'Il nous les a données ! » (Yalqout Chimôni, Bo 187).

En clair, les nations ne peuvent comprendre que la notion d'**Espace**. Une notion liée à celle du territoire de la puissance, de l'identité territoriale, de l'architecture de temples prestigieux... Hors Israël est fondé non pas par l'espace mais par le **Temps**. Un temps qui commence non pas seulement avec la création du monde mais aussi avec la sortie d'Égypte ainsi que nous le célébrons à chaque Chabbat. Le juif est un chomer Chabbat, un gardien du temps de la semaine et des lunaisons des mois ou néoménies (Roch 'Hodech). La sortie d'Égypte est le temps fondateur du peuple juif. (par Didier Meir Long).

CHABBAT SHALOM LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 4 No.40
CHABBAT 20 JANVIER 2018
4 CHEVAT 5778
PARACHA



BO

Allumage des bougies
du Chabbat: 16:25
Sortie du Chabbat: 17:33



Horaire des Offices - 2018 - 5778

Chabbat 20 Janvier 2018 - 4 CHÉVAT 5778

Chahrit: 8:15
Mincha - Seouda Chélichite
suivie d'Arvit: 16:00

Dimanche 21 Janvier 2018

Chahrit: 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 16:30

Lundi 22 Janvier au Jeudi 25 Janvier 2018

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 16:30

Vendredi 26 Janvier 2018 - 10 CHÉVAT 5778

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Mincha suivie d'Arvit: 16:30
Allumage des Bougies: 16:35

SEGOULA LA PARNASSAH

Nos Sages enseignent que c'est une Ségoula ancestrale pour la Parnassa de lire, le Mardi où tombe la Paracha "Bechalah", le texte dans la Torah qui parle de la "Manne". C'est à dire lire depuis le chapitre 16 verset 1 jusqu'au verset 36 du livre de Chémot. Après la lecture, prier Hachem qu'il vous accorde les besoins matériels nécessaire à votre vie.

PARACHA BO

Préparations de Pessah et de l'Exode



Le soir du Seder, nous lirons la Haggadah. Le thème principal est l'esclavage subi par nos ancêtres en Égypte et leur miraculeuse Libération de la servitude, après que sur le pays se furent abattues les Dix Plaies.

« **Les sauterelles s'élevèrent au-dessus de tout le pays d'Égypte et se posèrent sur tout son territoire...** » (Chemot 20, 14)

La huitième de ces Plaies était celle des Sauterelles. Elle frappa le pays après que Moche Rabbenu eut averti Pharaon: « Elles couvriront la surface de la terre, et l'on ne pourra plus voir la terre; elles dévoreront tous les arbres qui croissent dans vos champs; elles rempliront tes maisons, les maisons de tous tes serviteurs et les maisons de tous les Égyptiens (Chemot, 10, 6). Bientôt, il ne restera aucune verdure aux arbres, ni à l'herbe des champs, dans tout le pays d'Égypte » (Chemot, 10, 15).

Une seule sauterelle est un insecte inoffensif et sans défense; elle peut être écrasée dans la paume de la main. Mais qu'elles envahissent massivement un pays, par millions et par milliards, et cela devient un fléau contre lequel les humains ne peuvent rien. Elles arrivent par nuées, d'immenses nuées qui éclipsent le soleil et recouvrent la terre, s'insinuant, comme l'eau, dans les maisons et les granges, passant par la plus petite fente.

L'une des leçons les plus évidentes que nous donnent les sauterelles est **la force redoutable du nombre**.

Une sauterelle toute seule ne peut faire aucun mal; collectivement, elle peut compter parmi les forces les plus destructrices. Soyons Unis comme peuple et personne nous fera du mal.

Quatre espèces de sauterelles

La Torah mentionne, en les nommant, quatre espèces de sauterelles Cachère, et spécifie les caractéristiques d'après lesquelles on peut les reconnaître.

Ces caractéristiques sont quatre, elles aussi, et toutes indispensables pour que l'espèce soit Cachère: il faut que la sauterelle ait quatre pattes, quatre

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

Rabbin Ronen A. Abitbol



ailes, des pattes articulées permettant le saut, enfin les ailes doivent couvrir la plus grande partie du corps.

Nos Sages du Talmud ont mentionné quelques autres caractéristiques supplémentaires qui aident à distinguer la sauterelle Cachère de celle non Cachère : la dimension de la tête, la présence ou l'absence de queue, etc. Toutefois, comme l'explique Rachi, nous ne pouvons plus être certains quant à la distinction précise des variétés Cachère de celles non Cachère; aussi n'en utilisons-nous aucun comme aliment. Nos Sages du Talmud avaient des connaissances étendues sur une grande variété de sauterelles. Ils en avaient dénombré pas moins de huit cents espèces ('Houline, 8b) ; mais dix seulement sont nommées dans la Torah. (Lamed Fr.)

Mesure pour Mesure

L'Eternel infligea dix plaies aux Egyptiens. Chacune d'entre elle correspond à un châtement que ces derniers firent subir aux juifs. Comme tout ce que fait l'Eternel est vrai, mesure pour mesure, il n'y a aucune injustice qui émane de Lui. Une mauvaise mesure ne peut s'abattre sur l'homme qu'à cause de ses mauvaises actions. (C'est l'homme lui-même qui crée sa punition à cause de son mauvais comportement). Et voici les plaies qui se sont abattues sur les Egyptiens:

Le sang, les grenouilles, les poux, les bêtes sauvages, la vermine, la peste, la grêle, les sauterelles, les ténèbres, la mort des premiers-nés

Dans notre Paracha on parle de la plaie de sauterelles, pour quelle raison furent-ils punis par la plaie des sauterelles?

Les égyptiens forcèrent les enfants d'Israël à semer du blé, de l'orge, des fèves, des lentilles et toutes sortes de légumineux pour les empêcher de procréer, alors l'Eternel envoya les sauterelles qui dévorèrent toutes leurs cultures.

Steak Tzar Tzar

En 2013 trois Israéliens ont créé un « Steak Tzar Tzar » et développé de nouveaux aliments nutritifs sans matière grasse saturée ni cholestérol, à base de sauterelles «cacher». La société a développé une méthode d'élevage et de reproduction des sauterelles à Tnovot (Galilée) pour en

avoir toute l'année, avec une période gestation de 15 jours au lieu de 9 mois, dans la nature. Le cycle de croissance a été optimisé pour réduire les coûts.

Conseille : Avant d'aller à ce restaurant demander le **Certificat de Kachèrout.**

Passer à l'action

« Il sera pour vous en surveillance (l'agneau) jusqu'à quatorze de ce mois, et toute l'assemblée d'Israël l'égorgera vers le soir ».

Le sacrifice du Pessa'h s'accomplira effectivement le quatorze du mois de Nissan dans l'après-midi, comme nous le voyons du verset 6; si c'est ainsi, pourquoi les enfants d'Israël devaient-ils le prendre le dix du mois et le garder en surveillance quatre jours ?

Rachi pose cette question et répond au nom de Rabbi Mattia ben 'Harach: 'le verset dit dans Yé'hezkel (chapitre 16) je passai sur toi et te vis, voici ton temps, le temps de l'amitié, est arrivé le moment de concrétiser le serment que j'ai fait à Abraham de délivrer ses enfants. Mais ils n'ont pas de mitsvot dans leurs mains pour s'occuper afin que je puisse les délivrer, comme dit le verset (idem) et tu es d'une nudité impudique. Il leur a donné deux mitsvot, deux commandements, le sang du sacrifice de Pessa'h et le sang de la circoncision, comme dit le verset (idem) tu vagis dans tes sangs, le mot sang étant dit au pluriel.'

De grands Maîtres du Moussar tirent de ce passage que bien que les enfants d'Israël aient vécu tous les miracles d'Egypte, aient vu de leurs yeux les neuf premières plaies, tant qu'ils n'ont pas agi et fait des actes, des mitsvot, le verset du prophète Yé'hezkel qualifie le peuple juif d'une nudité impudique. Le but est l'acte, sans l'acte d'engagement, on a pu voir tous les miracles et les prodiges, le verset nous qualifie de nus ! C'est l'acte qui nous fait intégrer les choses et les vivre. (Gerard Zysek)

Le Pot de Vin

Comment l'Eternel peut-il d'un cote lui retirer la possibilité de renvoyer le Peuple d'Israel d'Egypte et de l'autre le frapper quand même par les dernières plaies ?

Expliquons la question à l'aide d'une parabole.

Il y a cent ans un juif eut une fois une dispute avec un non-juif. L'affaire en arriva jusqu'au tribunal, devant un juge non-juif. Le juif, avant de comparaître au tribunal, fit parvenir en secret un cadeau au juge. Le jour du procès, le juge demanda au juif: "Comment oses-tu m'envoyer un cadeau et de ce fait tenter de me corrompre? Pourtant il est écrit dans ta Torah qu'il est interdit d'offrir de cadeaux au juge?"

Le juif lui répondit: "Si tu étais juif et que Chimon et Levi devaient comparaître devant toi, alors ton opinion des deux personnes serait égale, ton cœur ne pencherait pas plus d'un cote que de l'autre. Le verdict serait alors équitable. Donc si l'un des deux partis venait à t'offrir un pot-de-vin, il ferait pencher ainsi ton cœur de son cote. Tel n'est pas le cas aujourd'hui car a priori, ton cœur penche plus favorablement en faveur du non-juif et le procès est inégal dès le départ. C'est pour cela que je t'ai envoyé un cadeau afin que ton opinion soit parfaitement égale."

Par cette parabole, le Beit Levi répond à la question concernant l'endurcissement du cœur de Pharaon. La volonté profonde de Pharaon était de ne pas renvoyer les juifs d'Egypte. Les plaies ont été envoyées pour le contraindre à renvoyer les juifs d'Egypte; mais pour lui laisser son libre arbitre D-ieu durcissant le cœur de Pharaon. Ainsi malgré les souffrances endurées par les plaies, il pouvait choisir librement ce qu'il allait faire avec le peuple d'Israel. La sortie d'Egypte dans ces conditions n'a pas été imputée à Pharaon comme un mérite, mais plutôt comme un cas de force majeure.

« Un homme ne voyait pas son prochain, et personne ne pouvait bouger de sa place... » (10,23)

Le Rav David Zeid nous explique que ce verset, relatant la plaie de l'obscurité, peut s'appliquer au domaine des Mitsvot qui concernent l'homme envers son prochain.

Il arrive souvent que les gens souffrent de différents problèmes qui les accablent. En tant que juifs, fidèles aux Mitsvot, ils scrutent alors leurs actions et constatent avec déception à quel point ils ont été négligents dans les relations avec leur prochain. Et dans la plupart des situations, le fait de demander pardon à son prochain peut effacer littéralement leurs problèmes.

En revanche, nombre de personnes pensent que leurs problèmes peuvent être résolus par une meilleure observance des Mitsvot, comme le Chabbat, les Téfilines, ou

encore la Kachèrout, mais ils délaissent sans remords l'amélioration des relations envers autrui.

C'est sur cette attitude que le verset nous décrit : lorsqu'un homme ne voit pas son prochain et donc ne le considère pas, alors il ne bougera pas de sa place et sera bloqué par des problèmes.

Le Rav Dwyer nous raconte que lorsqu'il se rendit quelques jours avant Pessa'h chez le Rav Steinmann, il s'interrogea alors sur la présence inhabituelle d'un grand réservoir d'eau.

Le Rav Steinmann lui répondit : "Il existe une rigueur dans la Halakha consistant à ne pas utiliser l'eau du robinet pendant Pessa'h parce qu'il existe un risque de 'Hamets. C'est pourquoi il y a ce réservoir d'eau à la maison". Le Rav Dwyer ne pouvant retenir sa curiosité, insista auprès du Rav en affirmant que depuis de nombreuses années, il se rend chez le Rav avant Pessa'h et n'a jamais constaté la présence de ce réservoir d'eau.

Le Rav Steinmann lui répondit : "Pour tout te dire, j'ai toujours respecté cette rigueur dans la Halakha, mais un jour la Rabbanite a ouvert le robinet par erreur et cria "J'ai fait rentrer du 'Hamets dans la maison !". J'ai alors essayé de la rassurer en lui expliquant qu'il ne s'agit que d'une rigueur. Mais constatant que cela n'était pas suffisant, j'ai décidé d'arrêter ce système pour lui prouver que cela n'est pas interdit selon la Halakha."

Le Rav Dwyer a alors compris que le Rav Steinmann avait repris cette habitude car la Rabbanite avait quitté ce monde cette année.

Voici un exemple concret du respect de son prochain, au point de tout faire afin que celui-ci se sente le mieux possible, même à son propre détriment. (Rav Mordékhai Steboun)

Mi et Mi

« Allez servir l'Éternel votre D-ieu ; quels sont ceux qui s'en iront ? » (Chémot 10, 8)

Pharaon était un astrologue hors pair. Grâce à sa science des astres, il était en mesure de connaître de nombreux événements à venir. Ainsi, lorsque Moché Rabbénou lui demanda de libérer les Bné Israël, Pharaon lui posa cette question : « Quels sont ceux qui s'en iront ? »

En effet, Pharaon avait vu dans les astres que les Bné Israël ne mériteraient pas d'entrer sur la terre d'Israël et qu'ils mourraient tous dans le désert ! Sa question en sous-entendait donc une autre : « Puisqu'ils vont tous mourir, pourquoi les faire sortir d'Egypte ? »

De plus, Pharaon ajouta que seuls Kalev et Yéhochoûâ auraient le mérite de pénétrer sur la terre sainte, alors à quoi bon délivrer ce peuple ?